

Ardan Tremplin

CCI AIX MARSEILLE PROVENCE

Présentation du dispositif

Le dispositif Ardan Tremplin accompagne les entreprises dans leurs phases de développement par l'intégration d'une nouvelle compétence.

Ce dispositif permet aux entreprises des secteurs en tension, d'intégrer un demandeur d'emploi inscrit depuis plus d'1 an chez France travail, chargé de développer une activité nouvelle dans l'entreprise.

Pour l'entreprise c'est :

- concrétiser un projet de développement grâce à l'intégration d'un nouveau collaborateur,
- bénéficier de nouvelles compétences.

Pour le demandeur d'emploi, c'est :

- accéder à des responsabilités au travers un projet,
- bénéficier d'une formation certifiante Entrepreneur de petite entreprise (Titre RNCP de niveau 5),
- percevoir [l'allocation de retour à l'emploi](#) ou la rémunération stagiaire de la formation professionnelle complétée de 460 €/mois d'indemnité complémentaire.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Ardan Tremplin s'adresse aux entreprises et associations de moins de 250 salariés des secteurs en tension de la Région Sud qui intègrent pour 6 mois un demandeur d'emploi inscrit depuis plus d'1 an chez France travail, chargé de développer une activité nouvelle dans leur entreprise.

— Critères d'éligibilité

Les entreprises doivent remplir les critères suivants :

- avoir plus d'une année d'activité,
- être issues d'un secteur d'activité en tension (industrie, santé, actions sociales et solidarité, industries culturelles et créatives, tourisme, hôtellerie et restauration, BTP, immobilier, transport et logistique),
- intégrer pendant 6 mois un demandeur d'emploi de plus de 12 mois sous le statut de stagiaire de la formation et qui bénéficiera d'un appui financier,
- être indépendantes de groupes nationaux ou internationaux et financièrement et économiquement sains.

Quel est le déroulement de l'accompagnement ?

Le conseiller CCI accompagne l'entreprise pour lui permettre de bénéficier du dispositif ARDAN Tremplin : appui

à la rédaction du projet de développement ou de structuration de l'entreprise, identification du besoin en recrutement et accompagnement à la recherche du pilote de projet avec le CNAM, France Travail et l'Apec.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le dispositif est cofinancé par la Région Sud. Le coût à charge de l'entreprise pour le stage de 6 mois est de 2 500 € TTC.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme

Se rapprocher de la CCI Aix Marseille Provence au 04 91 39 34 34 ou à service.client@cciamp.com ou via [le formulaire de contact en ligne](#).

Critères complémentaires

- Création datant d'au moins 1 an.
- Effectif de moins de 250 salariés.
- Publics visés par le dispositif
 - > Demandeur d'emploi

Organisme

CCI AIX MARSEILLE PROVENCE

Chambre de Commerce et d'Industrie Aix Marseille Provence

- 9 la canebière
CS 21856
13221 MARSEILLE Cedex 01
Téléphone : 04 91 39 34 34
E-mail : service.client@cciamp.com